

Compte rendu du conseil municipal 28 janvier 2015

Etaient présents :

Pierre CANESSE, Claude LESSCHAVE Lucie DROLEZ, Karine RAVASSARD, Philippe DESMET, Véronique BOTTE, Monique HENNEBELLE, Virginie GLOWACKI, Céline RAOUL, Roger RYELANDT, Maryline PARQUET, Nadia GOLINSKI, Gaëtan PRENSIER, Jean Marc DROLEZ,

Excusés avec procuration : Angélique LAVOISY, Michel BRASSART, Jean-Michel HOORELBEKE, Frédéric LALLEMANT

Secrétaire de séance : Claude LESSCHAVE

*Approbation du compte rendu de la précédente réunion du 26 novembre 2014
Approuvé à l'unanimité*

Agence Postale

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, qu'après concertation avec les services de la direction de la Poste, ces derniers nous proposent un partenariat afin de mettre en oeuvre les conditions nécessaires à la création d'une agence postale communale. Cette agence permettra de maintenir dans les meilleures conditions possibles la présence postale dans notre commune. Monsieur le Maire rappelle que les bâtiments actuellement occupés par le bureau de poste sont propriété communale. Il conviendra dès lors de réaliser quelques travaux dans cette agence. Concernant les heures d'ouvertures, ils seront identiques à celles de la mairie. La poste s'engage à verser à la commune une somme mensuelle de 996 € ainsi qu'une allocation d'installation d'un montant de 2988€ pour la création de l'agence postale communale.

Pour les opérations liées à cette activité, le matériel informatique sera mis à disposition par la poste. La commune a en charge le recrutement d'un agent dont la formation sera assurée par la poste.

Monsieur le maire précise également qu'une borne informatique permettra aux administrés d'accéder à plusieurs services publics en ligne, comme la CAF, pôle emploi... Il souhaite également que l'agence postale communale soit un Point relais et il incitera les entreprises du secteur à ouvrir une boîte postale.

Le maire fait procéder au vote

0 abstentions, 0 voix contre, 18 voix pour

Vote par anticipation budgétaire

Monsieur le Maire propose de voter par anticipation du Budget Primitif 2015 les crédits nécessaires à l'achat d'un véhicule pour le service de distribution des repas à domicile. En effet, dans la perspective du passage en liaison froide, il est indispensable d'acquérir un véhicule frigorifique. Ainsi ce dispositif permettra de livrer des repas couvrant chaque jour de la semaine. C'est donc un plus indéniable pour les aînés qui bénéficient de ce service.

Claude Leeschave propose que la garantie de ce véhicule passe de 3 à 6 mois.

Il est ensuite examiné la proposition d'achat de matériel informatique. Monsieur le maire propose donc le vote par anticipation de :

- Opération 263 : achat véhicule RAD : compte 2157 : 9256.50 €
- Opération 264 : matériel informatique mairie : compte 2183 : 2000 €

Le maire fait procéder au vote

0 abstentions, 0 voix contre, 18 voix pour

Motion de soutien « Charlie HEBDO »

En raison des événements tragiques survenus à la rédaction du journal Charlie Hebdo, le mercredi 7 janvier 2015, Monsieur le Maire propose la souscription d'un abonnement de soutien à l'hebdomadaire. Il s'agit d'un vœu proposé au Conseil municipal dont le sens est celui de rappeler les valeurs fondamentales de notre République dont celles de la liberté d'expression et de la liberté de la presse.

Pour Roger Reylandt cette démarche lui semble commerciale. Il propose de verser un don pour aider l'association des veuves de la Police Nationale.

Questions diverses

Bulletin d'adhésion à La Fondation du Patrimoine (qui soutient notre projet de rénovation de la Chapelle du Comte d'Hespel. Le coût est en rapport avec le nombre d'habitants soit pour Salomé 100 € minimum. La somme proposée pour 2015 est de 100 (cent) euros.

Présentation, par la Commission Communication du **projet de migration de l'ensemble des moyens de téléphonie et Internet** vers SFR ou autres opérateurs, qui permettra une meilleure adaptation des moyens aux besoins (par exemple une liaison Internet à la mairie et à l'école en supprimant l'actuel pont wifi. L'objectif est également de réaliser une économie mensuelle d'environ 200 €.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance.